

Don de la finance de son office de notaire par le citoyen Bouaix de Giron (Ariège), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la finance de son office de notaire par le citoyen Bouaix de Giron (Ariège), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 357;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17937_t1_0357_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

poursuivrez les conspirateurs et les coupables, la justice nationale l'exige, c'est le voeu de la société populaire d'Uzès-la-Montagne, qui toujours est constamment attachée à la Convention nationale, ne cessera de marcher d'un pas ferme et assuré dans la carrière des vertus républicaines qui seule peut conduire le peuple à son véritable bonheur, par la sagesse des lois que vous lui dictés, auxquelles nous n'avons cessé de vouer une entière obéissance.

*Suivent les signatures
sur une page et demie.*

17

Le citoyen Rouaix, notaire à Giron, département de l'Ariège, donne à la patrie la finance de son ci-devant office de notaire, liquidée à 1 008 L 12 s. 4 d.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[*Le citoyen Pacifique Rouaix à la Convention nationale, du 5 vendémiaire an III*] (27)

Je donne à la patrie la finance de mon ci-devant office de notaire, liquidée le 25 messidor à 1 008 L 12 s. 4 d. Acceptés cette offrande. Elle n'est rien auprès de mon admiration pour vos travaux. Je donnerai ma vie pour les soutenir. Continués-les, ils feront le bonheur du genre humain.

Vive la République.

ROUAIX.

18

Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, écrivent à la Convention que, le drapeau qu'elle a envoyé à cette armée a été reçu avec les marques de la satisfaction la plus vive, et de l'attachement le plus prononcé envers la République et la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[*Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest à la Convention nationale, de Fontenay-le-Peuple, Vendée, le 24 vendémiaire an III*] (29)

(26) P.-V., XLVIII, 11. *Bull.*, 5 brum. (suppl.).

(27) C 323, pl. 1378, p. 4.

(28) P.-V., XLVIII, 11.

(29) C 323, pl. 1376, p. 1. *Bull.*, 3 brum. *Moniteur*, XXII, p. 341-342; *M. U.*, XLV, 66-67; mention dans *Ann. R.F.*, n° 32; *F. de la Républ.*, n° 33; *Gazette Fr.*, n° 1025; *J. Fr.*, n° 758; *J. Perlet*, n° 760; *J. Univ.*, n° 1793; *Mess. Soir*, n° 796; *M. U.*, XLV, 42.

Citoyens collègues,

Le drapeau que vous avez décerné à l'armée de l'Ouest a été apporté au quartier général pendant que nous visitions avec le général en chef tous les camps, places et postes que l'armée occupe. A notre retour, nous avons fixé le jour de la fête de la réception de ce gage de la reconnaissance nationale au décadi vingt du courant et le lieu au camp sous Fontenay-le-Peuple.

Le drapeau a été porté au camp par les braves vétérans auxquels vous l'aviez confié. Nous les accompagnions avec le général en chef et les officiers de l'état-major; le cortège était ouvert et fermé par deux piquets de cavalerie, et la musique du 7^{ème} régiment de chasseurs à cheval guidait la marche par des airs patriotiques. Les autorités constituées et une députation de la société populaire se sont rendues au lieu indiqué précédées et suivies des bataillons d'infanterie en garnison à Fontenay.

Tout le cortège étant arrivé au camp, les troupes ont formé un bataillon carré; les vétérans ont déployé le drapeau et parcourant les lignes l'ont exposé à la vue des défenseurs de la patrie dont la contenance fière et les yeux animés annonçaient le désir des combats et la certitude du triomphe.

Rentrés au centre, les vétérans l'ont remis au général en chef qui l'a reçu au nom de l'armée comme le prix des victoires qu'elle a remportées et le gage de celles auxquelles elle se prépare, il a peint dans un discours les sentiments qui animoient l'armée en recevant le don précieux que la Convention lui offroit et qui garantissent les succès dont ce drapeau sera toujours le signal. Il a remercié les braves vétérans dont le dévouement servira d'exemple à chacun de leurs frères de l'armée de l'Ouest; il a renouvelé le serment de vaincre ou de mourir. Ce serment a été répété avec énergie par tous les citoyens présents et suivi des cris unanimes de vive la République! vive la Convention!

L'un de nous a prononcé un discours analogue à la fête; il a été donné lecture à chaque corps des nouvelles, arrivées dans la nuit, de la victoire de l'armée de Sambre-et-Meuse à Juliers. Elles ont été reçues aux acclamations de vive la République! puis il a été chanté avec l'accompagnement de la musique plusieurs hymnes patriotiques. Le drapeau a été rapporté dans le même ordre au quartier général et déposé chez le général en chef.

Ce jour d'allégresse s'est terminé par des plaisirs dont la gayeté, l'ordre et la décence ont fait l'agrément.

Nous vous adressons ces détails par les vétérans que nous avons eu une grande satisfaction de posséder quelque temps. Leur séjour ici sera utile; ils ont donné par leur conduite et leurs discours des leçons de courage et de vertus républicaines.

C'est ici le lieu de vous annoncer, que si la discipline militaire s'étoit relâchée dans l'armée de l'Ouest, elle s'y rétablit avec des progrès journaliers, et nous ne négligerons rien pour l'y maintenir.